



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2020

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir de Mr HERBRETEAU Tom), RAVARD Alexandra (Pouvoir de Mr THEBAULT André), MM AUDOUIT Claude, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mme LEGER Marielle)

Etaient excusés : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr PHELIPEAU Grégoire), HERBRETEAU Tom (Pouvoir à Mme METEAU Delphine), THEBAULT André (Pouvoir à Mme RAVARD Alexandra)

Etait secrétaire : Mr CAQUINEAU Bastien

Votants : 14 voix dont 4 pouvoirs

Prolongation emploi communal saisonnier

Mr le Maire informe que le contrat saisonnier arrive à échéance le 30 septembre. Il propose le renouvellement du CDD pour une durée de 1 mois à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 30 octobre 2020. Le Conseil accepte. (Vote : 13 voix pour – 1 voix contre).

Contrôle sécurité (jeux école, aire de loisirs, structures sportives, installations électriques et amiante) : Choix du prestataire

Mr Le Maire rappelle que des contrôles périodiques des jeux extérieurs à l'école, aire de loisirs, structures sportives, installations électriques, gaz, alarme incendie et amiante doivent être réalisés régulièrement. Le Conseil décide de retenir à l'unanimité la proposition de QUALICONSULT de LA ROCHE SUR YON pour un montant de 1 355 € HT.

Devis mur préau école : Choix de l'entreprise

Mr AUDOUIT Claude présente les différents devis pour le ravalement de façade du mur préau de l'école. Après concertation, le Conseil retient à l'unanimité la proposition de RAFFENEAU PEINTURE SARL de MAILLEZAIS pour un montant de 3 870 € 50 HT.

Urinoirs école : Choix de l'entreprise

Mr AUDOUIT Claude présente les différents devis concernant l'installation de 3 urinoirs dans les toilettes des classes CE/CM à l'école. Le Conseil retient à l'unanimité l'entreprise BONNAUD DUFOUR pour un montant de 1 251 € 09 HT.

Foyer rural : Plan de financement subv complémentaire État

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture a annoncé de ne plus retenir, que 2 projets sur les 5 initialement prévus pour la DSIL, le projet d'aménagement du foyer rural devant être prioritaire pour 2021. L'estimatif des travaux (réfection salle principale + hall) s'élève à 89 245 € HT. La subvention de l'État pourrait être de 40 %. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite la subvention DSIL s'élevant à 35 698 €, même si elle n'est pas attribuée dès 2020, et rend le projet de rénovation dépendant de l'octroi de cette subvention DSIL.

Boulangerie réhabilitation : Choix architecte et scénarios des travaux

Mr Le Maire présente au Conseil les différentes options élaborées par les architectes. Il demande à chacun de se prononcer sur le scénario préférentiel. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir le cabinet FRENESIS de MAILLEZAIS avec un taux d'honoraires de 8,30 % pour un estimatif de 307 000 € HT (11 voix pour FRENESIS, 3 pour POCHON).

Loyer local café : paiement du loyer au propriétaire jusqu'en novembre 2022

Mr Le Maire informe que suite à l'acquisition du fonds de commerce (dont licence IV), le bail commercial est transmis à la commune du 24 juin 2020 jusqu'au 30 novembre 2022 pour un montant mensuel de 665

€ 53 en ajoutant le dépôt de garantie de 1 mois (665 € 53). Le bail commercial est en cours d'élaboration chez Maître SICLON, Notaire de MAILLEZAIS et nécessaire pour le paiement des loyers via le Centre des Finances Publiques de Fontenay Le Comte. Le Conseil accepte (13 voix pour – 1 abstention) les modalités évoquées ci-dessus et souhaite que toutes les mises aux normes en vigueur soient effectuées par les propriétaires des murs.

Café boulangerie : Gérance choix du candidat

Mr Le Maire informe que Mr GABORIAU Sébastien a fait visiter à plusieurs candidats potentiels le café de Souil. Il informe avoir reçu en mairie 2 candidatures écrites. 4 personnes sont potentiellement intéressées pour la reprise du café, une commission va les recevoir prochainement afin que chacun puisse évoquer son projet. Le choix du candidat aura lieu lors du conseil du 9 novembre prochain.

Renouvellement bail machine à pain

Mr Le Maire rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait accepté d'établir une convention d'occupation du domaine public entre la MAISON COIRIER SARL et la commune d'une durée de 1 an, moyennant une participation financière de 5 € par mois d'occupation, payable trimestriellement en début de chacune des 4 périodes. Le Conseil accepte le renouvellement du bail de la machine à pain (11 voix pour – 1 abstention – 2 voix contre).

CCVSA : Désignation représentant au sein de la CLECT

Mr Le Maire informe qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée par la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, Mr HENRIET Christian est désigné représentant de la commune au sein de la CLECT.

Location salle des fêtes : conditions sanitaires épidémie COVID 19

Mr Le Maire propose d'ouvrir la salle des fêtes aux associations uniquement pour des réunions limitées à 20 personnes. Un protocole sera mis en place, chaque responsable d'association devra mentionner le nom de chaque participant, respecter les gestes barrières, désinfecter en fin de réunion le matériel utilisé. Le Conseil décide de prolonger la fermeture de la salle des fêtes jusqu'au 31 octobre pour les administrés (reconductible tous les mois en fonction de l'évolution de la situation sanitaire). Mr Le Maire rappelle que tout rassemblement de plus de 10 personnes en extérieur sur le domaine public est soumis à l'autorisation de Mr Le Préfet, la demande doit être déposée en Mairie 72h avant la manifestation (Vote : 9 voix pour – 2 abstentions – 3 voix contre).

Courrier demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de yoga

Le Conseil ne souhaitant actuellement pas de réservation aux particuliers, préfère pour le moment ne pas donner suite à la demande de location pour des cours de yoga. La demande sera réexaminée le mois prochain. Il autorise toutefois les cours en extérieur comme demandé « Place des Anciens Combattants ».

Devis divers de la société MEFRAN

Mr Le Maire informe que des jeux extérieurs seraient les bienvenus dans la cour de l'école. Le conseil après en avoir discuté souhaite que la commission des affaires scolaires se penche sur les emplacements à définir et de solliciter des devis plus précis.

Questions et informations diverses

- Ponton aire de loisirs : Mr AUDOUIT va contacter le responsable de la Fédération de pêche afin d'avoir des précisions sur les devis réalisés.
- Maitrise d'œuvre voirie : Mr GABORIAU demande l'autorisation de prendre contact avec Mr Paul GIRAUD pour la préparation du programme voirie 2021, voire pluriannuel.
- Portage repas cantine : Mr HENRIET informe qu'il est nécessaire de lancer le marché de portage repas cantine. Après discussion, le marché sera lancé en liaison chaude comme actuellement.

- Illuminations de Noël : Mr PHELIPEAU informe du souhait d'acquérir de nouvelles illuminations de Noël ainsi que d'embellir la mairie. Le point sera fait en début d'année prochaine afin de prévoir au budget le montant des futures acquisitions.
- Fermeture de la mairie le mercredi 7 octobre (formation nouveau site web de la commune en construction)
- Un prochain flash info est en cours d'élaboration.
- Mr HENRIET informe que des parents d'élèves lui ont fait remarquer que la sortie de classe « rue des Ecoles » est dangereuse. Cette sortie a été remise en activité suite au COVID 19. Une réflexion est en cours pour une meilleure sécurité des élèves et organisation.
- Mr GABORIAU
 - o informe que des rochers vont être posés à la salle des fêtes au niveau de l'assainissement afin que les véhicules ne puissent pas stationner et rouler dessus.
 - o signale à nouveau que la lumière de l'école est souvent allumée
 - o signale que les buts amovibles sur le terrain de foot sont dangereux. Il est décidé de les enlever.
- MM GABORIAU et AUDOUIT informent qu'ils ont RDV avec l'Agence Routière pour le pont au niveau du Port de Souil, ce dernier ne donnant pas satisfaction.
- Mr MOINARD fait part du fait qu'il a été interpellé sur la vitesse excessive des engins agricoles dans le village de Souil.
- Mr GABORIAU ajoute qu'il a eu la même remarque pour le village de Chalais.
- Prochaine réunion d'adjoints : Lundi 2 novembre 2020 à 19 h 00
- Prochain Conseil Municipal : Lundi 9 novembre 2020 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 2 octobre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 29 septembre 2020

Le Maire,
Christian HENRIET

